



Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 3

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 3 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réervé à l'administration)
4.4.1.3	On exige l'installation d'un système d'alarme, devant au moins déclencher une sonnerie ou une sirène électrique lorsqu'une personne non autorisée essaie d'entrer.			<input type="checkbox"/>
4.4.2.1 Murs / plancher/ plafond	a. Construits en blocs de ciment de 10 cm (4 po) au minimum ou l'équivalent. b. Le plancher et le plafond doivent être ceux de l'immeuble (c'est-à-dire pas de faux planchers ni de faux plafonds). c. Les ouvertures qui ne peuvent être verrouillées doivent avoir un côté de moins de 15 cm (6 po) et ne pas dépasser une surface totale de 619 cm ² (96 po ²). Pour être sécuritaire, le grillage couvrant une ouverture doit consister en un treillis métallique de 3,5 mm (calibre 10) ou l'équivalent.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 3				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 3 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.4.2.2	a. Porte en bois massif ou porte métallique creuse. b. Dispositif de verrouillage pénétrant le cadre de la porte d'au moins 1,25 cm ou du type à pêne vertical. Il ne doit pas s'agir d'un système à clé maîtresse. c. Cadre métallique scellé à l'endroit de la gâche. Cadre de bois bloqué à l'endroit de la gâche de haute sécurité. d. Une paire et demie de charnières (3 charnières (pas de goujons amovibles s'il s'agit d'une porte ouvrant vers l'extérieur)). e. Aucun panneau vitré dans les portes.			<input type="checkbox"/>
4.4.2.3	Un cadre du titulaire d'une licence sera responsable de la distribution des combinaisons et des clés, et tiendra un registre à la disposition des inspecteurs du département.			
4.4.3.1	À ce Niveau de sécurité, on peut se servir d'un coffre-fort à documents pourvu que celui-ci soit coté au moins au niveau de type « D » (350 - 1, nouvelle			

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 3				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 3 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	cote) selon la nomenclature des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC). Le coffre-fort doit être solidement fixé au plancher.			
4.4.3.2	Le coffre-fort doit être placé dans un placard ou une pièce fermée à clé. Aucune fenêtre ne peut être ouvrable à moins de 4,5 mètres (15 pi) du sol ou du toit, à moins d'être verrouillée. Elles peuvent être de n'importe quelle taille, mais ne doivent pas se trouver à moins de 1 mètre (3 pi) de la porte. Les fenêtres scellées ou munies d'un verrou doivent être protégées par un grillage de 3,5 mm (calibre 10) de métal déployé installé de manière qu'on ne puisse l'enlever que de l'intérieur. Pour ce qui est des fenêtres, un vitrage en polycarbonate monté sur un cadre solide constitue également une protection acceptable.			
4.4.3.3	Si au lieu d'une pièce ou d'un placard verrouillé, le coffre-fort est placé dans une cage métallique, celle-ci doit être conforme à la description donnée à l'annexe D .			